

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 2009 CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Une corporation de la Couronne du Manitoba

NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des corporations de la Couronne a été constitué à titre de personne morale le 5 juin 1989 en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « Loi »). La *Loi* établit un cadre redditionnel pour six corporations de la Couronne sous réserve des dispositions législatives englobant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes corporations commerciales manitobaines de la Couronne. Le Conseil a pour rôle de faciliter, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet ainsi que l'établissement de mesures de la performance uniformes et efficaces, d'examiner les plans corporatifs et les plans de dépenses en capital des corporations et de veiller à ce que les pratiques des corporations de la Couronne soient uniformes lorsque cela est indiqué.

ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE

Le Conseil a effectué l'examen annuel des programmes de dépenses en capital des corporations de la Couronne non visées par une loi d'emprunt durant cette période. Les dépenses en capital examinées étaient conformes aux mandats, aux plans corporatifs et aux stratégies des corporations. Le Conseil a aussi publié le *Rapport du quatrième trimestre 2008* et les comptes du Conseil ont fait l'objet d'un examen en 2008. Le rapport du vérificateur a été sans réserve.

Le Conseil a organisé une séance de planification stratégique pour discuter de la formation des membres du conseil d'administration, des possibilités de perfectionnement des administrateurs, ainsi que du rôle que pourrait jouer le Conseil pour faciliter ces activités.

Le personnel du Conseil a effectué un examen de Manitoba Hydro. Cet examen portait sur la gouvernance, les plans d'entreprise et les initiatives stratégiques.

PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL

Aucune présentation n'a été faite devant le Conseil au cours de la période visée par le rapport.

This information is available in English

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 2009 CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Une corporation de la Couronne du Manitoba

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS AYANT PRIS FIN LE 31 MARS, 2009 (NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses de fonctionnement sont recouvrées des corporations de la Couronne par l'imposition de cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les dépenses pour cette période de trois mois sont légèrement moins élevées que celles pour la même période l'an dernier en raison de changements de personnel.

Balance Sheet (unaudited)	(thousands of dollars)		Statement of Income and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets (unaudited)	(thousands of dollars)	
	March 31			Three Months Ended March 31	
	2009	2008		2009	2008
Assets			Income		
Current:			Recoveries from corporations through levies	\$189	\$162
Cash	\$620	\$514	Interest	<u>1</u>	<u>2</u>
Accounts receivable	<u>1</u>	<u>11</u>		190	164
	621	525	Expenses	<u>191</u>	<u>165</u>
Capital assets	0	1	Excess (deficit) of income over expenses	\$ (1)	\$ (1)
	<u>\$621</u>	<u>\$526</u>	Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	1	2
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets			Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 0</u>	<u>\$ 1</u>
Current:					
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 59	\$ 69	Notes to Financial Statements		
Levies received in advance	219	163	March 31, 2009 (unaudited)		
Due to Manitoba Crown corporations	<u>170</u>	<u>112</u>	1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2008 Annual Report.		
	448	344	2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.		
Retirement allowances and other benefits payable	<u>173</u>	<u>181</u>			
	621	525			
Reserve reflecting net investment in capital assets	0	1			
	<u>\$621</u>	<u>\$526</u>			